

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h00, en session ordinaire, en Mairie de Villevieille, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 22 septembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 22 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 9

Votants : 12

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Jean REVERSAT,

Saussines : Gérard ESPINOSA, Michel GACHE, Pauline MIQUEL.

Sommières : Serge CODEMO, Patrick CAMPABADAL.

Villevieille : Christel MARTIN – GUIGNERY, Marc BERTHE, Philippe RENOU.

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant

- **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Bernard BRIDIER (procuration à M. REVERSAT), Corinne PEYRARD, Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

Sommières : Ombeline MERCEREAU (procuration à M. CAMPABADAL), Arlette SCHNEIDER (procuration à M. CODEMO), Jean-François LOUVET (suppléant).

Villevieille : Jean-Louis MAILLE (suppléant).

- **SECRETAIRE DE SEANCE**

Serge CODEMO.

- **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

2022-09.02) MISE A DISPOSITION DE PIERRICK ROLLANDT AU SIAEP DE VILLEVIEILLE POUR DES MISSIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Afin de lancer son schéma directeur d'alimentation en eau potable, le SIAEP de Villevieille a sollicité le SIAVB pour une mise à disposition de Pierrick ROLLANDT, comme assistant à maîtrise d'ouvrage, à compter du 1^{er} novembre 2022, pour une durée de 1 an, renouvelable deux fois (dans la limite de 3 ans).

Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage que le SIAEP de Villevieille envisage de confier à Pierrick ROLLANDT sont les suivantes :

- Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable : définition des besoins, dossier de demande de subventions, consultation des entreprises, suivi de l'étude.
- Suivi technique de la délégation de service Public.
- Rédaction annuelle du RPQS.

Mme La Présidente demande au Comité Syndical de se prononcer sur la mise à disposition du SIAEP de Villevieille, de Pierrick ROLLANDT, sur la base d'un temps non complet pour une quotité de 12,5 % de la durée légale annuelle (1 607 h), soit 201 h à répartir sur l'année, selon les termes de la convention (pièce jointe).

Le salaire de Pierrick ROLLANDT et les charges y afférentes, seront ainsi remboursés à hauteur de 12,5 % par le SIAEP de Villevieille.

Mise au vote :

Votants : 12

Votes pour : 12

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

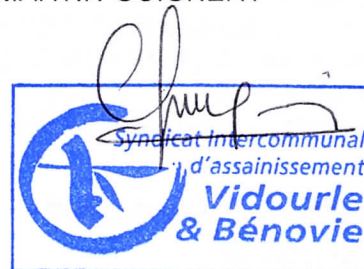
- D'approuver la mise à disposition de Monsieur Pierrick ROLLANDT au SIAEP de Villevieille selon les termes de la convention, à compter du 1^{er} novembre 2022 ;
- D'autoriser Mme la Présidente à signer la convention de mise à disposition de Monsieur Pierrick ROLLANDT.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Présidente
Christel MARTIN-GUIGNERY



SIA VIDOURLE ET BÉNOVIE
AFFICHE LE

03 OCT. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2022

Application agréée à inqulite.com

99_DE-000-253005255-20220929-2022_03_02_